

Communiqué
Pour diffusion immédiate



Rapport Godbout et budget du Québec 2015-2016 :

L'ADRIQ souhaite un environnement d'affaires et fiscal qui soit prévisible et compétitif pour la recherche et l'innovation.

Montréal – le 25 mars 2015 Quelques jours après le dépôt du Rapport Godbout et à la veille du budget du Québec 2015-2016, l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ) souhaite rappeler l'importance d'assurer un environnement d'affaires et fiscal qui soit prévisible et compétitif. Ce qui est proposé dans le Rapport Godbout et ce que nous lirons demain dans le budget doit viser l'objectif fondamental d'investissement de 3 % de notre PIB en recherche et innovation.

Dans son étude « Québec pôle d'innovation mondial : mythes et réalités » rendue publique le 28 octobre dernier, l'ADRIQ énonçait six facteurs déterminants à l'enrichissement de notre société et ce, dans un environnement économique qui supporte les entreprises innovantes.

Nous évoquons dans ce même document l'importance de tabler sur un cadre réglementaire et économique performant. À cet égard, les propositions du Rapport Godbout de maintenir le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental et de lever le moratoire sur le crédit d'impôt pour l'intégration des technologies de l'information dans les PME manufacturières sont de bonnes nouvelles. Ces recommandations sont intéressantes et doivent mener à des analyses qui impliquent l'incidence sur les sociétés innovantes. Les resserrements dans les mesures incitatives liées à la R&D devront être évalués en détail, afin d'en mesurer l'impact concret au sein de l'écosystème d'innovation québécois.

Il sera donc essentiel de constater de quelle façon ces recommandations et les mesures du budget de demain seront appliquées afin de s'assurer que le Québec se positionne adéquatement face à ses concurrents géographiques. Ceux-ci sont très compétitifs et accordent une attention particulière à l'attraction des sociétés innovantes les plus importantes.

L'investissement en R&D est, et doit être, considéré comme un facteur clé de croissance économique, qui est un des objectifs majeurs énoncés par la commission d'examen. Il faudra donc s'assurer que les recommandations faites à cet égard soient instrumentales à l'atteinte de cet objectif.

L'ADRIQ continuera à œuvrer avec tous les partenaires de l'écosystème d'innovation québécois pour assurer une convergence des exigences du gouvernement du Québec et des besoins des sociétés innovantes et ce, dans la perspective d'enrichir notre société tant sur le plan économique que social. La recherche et l'innovation sont des moteurs importants d'enrichissement pour tous et son financement est un investissement et non une dépense.

À propos de l'ADRIQ

Depuis plus de 35 ans, l'ADRIQ anime une vaste association d'affaires, unique et influente, pour soutenir et promouvoir l'innovation au Québec. Nous travaillons de concert avec l'industrie, les chambres de commerce, les organismes d'aide économique ainsi qu'avec les divers paliers gouvernementaux afin de créer les conditions favorables en vue d'aider nos entreprises innovantes à rayonner, à être rentable et viable.

Renseignements :

Caroline Ventézou

Responsable des communications corporatives

514 337 3001, poste 108

Caroline.ventezou@adriq.com